

L'INTERMÉDIAIRE LYONNAIS

RÉPONSES

LES GRYPHES (Septembre 1879, p. 224). — Le contemporain d'Antoine Gryphius qui, dans la note citée par M. Steyert, a dit que la veuve de Sébastien Gryphe était la tante d'Antoine, ne s'est pas trompé. Et Antoine n'en était pas moins le fils de Sébastien. Ce n'est pas à dire que la désignation de belle-mère soit synonyme de celle de tante, mais on peut être tante et belle-mère de la même personne. La réponse à la question de M. Steyert est dans les *Lettres de légitimité* obtenues par Anthoyne Gryphius, fils naturel de feu Sébastien Gryphius, qui était marchand libraire à Lyon, et de..., lors sa servante. Elles sont datées de St-Germain-en-Laye, au mois de décembre de l'année 1561. Elles ont été transcrites sur le registre intitulé *Papier du Roy*, qui a servi, de 1560 à 1566, à l'enregistrement des actes royaux adressés à la senéchaussée de Lyon. Si le document trouvé par M. Steyert donne le nom de famille de la veuve de Sébastien Gryphe, on peut avoir ainsi le nom de famille de la servante qui était devenue la femme du marchand libraire et la mère d'Antoine. C'était bien un familier de la maison, ce rédacteur de la note de 1566, car en cette qualité de familier ou d'indiscret, il révèle, par la mention du lien de parenté qui unissait Antoine Gryphe à la veuve de Sébastien, le nom que Sébastien, sa seconde femme et Antoine avaient désiré voir prêter au moins dans la transcription des lettres de légitimité.

C. BROUCHOUD.